

## **PARTIE 4 : COMPLEMENTS A LA DEMANDE – SITE CLASSE**

*Article D181-15-4 du Code de l'Environnement*

**Carrière du Lourtuais**  
**Commune d'ERQUY (22)**

**Dossier de demande d'autorisation environnementale**  
**Partie 4 : Site Classé**



<b>1.</b>	<b>Description générale du site classé accompagnée d'un plan de l'état existant</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Plan de situation du projet et du périmètre du site classé</b>	<b>10</b>
<b>3.</b>	<b>Report des travaux projetés sur le plan cadastral</b>	<b>12</b>
<b>4.</b>	<b>Descriptif des travaux en site classé</b>	<b>14</b>
4.1.	Nature	14
4.2.	Destination	16
4.3.	Impacts du projet	18
4.4.	Plan du projet	20
4.5.	Analyse des impacts paysagers	27
4.5.1.	Effets du projet sur la morphologie des terrains	27
4.5.2.	Relations visuelles entre le secteur du projet et son environnement	29
4.5.3.	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus	36
4.5.4.	Adéquation du projet avec le tourisme, le site classé et l'Opération Grand Site	37
4.5.5.	Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet sur le paysage	38
<b>5.</b>	<b>Plan de masse et coupes longitudinales</b>	<b>39</b>
<b>6.</b>	<b>Nature et couleur des matériaux envisagés</b>	<b>42</b>
<b>7.</b>	<b>Traitement des clôtures ou aménagements et éléments de végétation à conserver ou à créer</b>	<b>43</b>
<b>8.</b>	<b>Documents photographiques</b>	<b>44</b>
<b>9.</b>	<b>Montages photographiques ou dessins</b>	<b>48</b>

**TABLE DES ILLUSTRATIONS VOLET PAYSAGE**

Fig. 1 : JO du 22/10/1978 relatif au décret de classement du site d'Erquy	3
Fig. 2 : Site classé Cap d'Erquy, ses abords et DPM	4
Fig. 3 : Bloc diagramme : Morphologie du site classé (hachuré rose)	5
Fig. 4 : Vue sur le Cap d'Erquy depuis le port	6
Fig. 5 : Vue sur les landes du Cap d'Erquy	6
Fig. 6 : Accès à la plage du Lourtuais	7
Fig. 7 : Vue sur le Cap d'Erquy depuis la plage du Lourtuais	7
Fig. 8 : Vue sur les falaises du Cap d'Erquy	8
Fig. 9 : Vue sur les « lacs bleus »	8
Fig. 10 : Plan de l'état existant	9
Fig. 11 : Localisation du projet vis à vis du site classé	11
Fig. 12 : Liste des parcelles sollicitées	12
Fig. 13 : Situation du projet vis-à-vis du plan cadastral	13
Fig. 14 : Vues aériennes sur le site en 1981 et en 2015	14
Fig. 15 : Vue sur une des nombreuses anciennes zones d'extraction observables sur le Cap	14
Fig. 16 : Destination finale : Plan de remise en état	17
Fig. 17 : Tableau de synthèse des impacts du projet	19
Fig. 18 : Plan de phasage prévisionnel Phase 1 (0-5 ans)	21
Fig. 19 : Plan de phasage prévisionnel Phase 2 (5-10 ans)	22
Fig. 20 : Plan de phasage prévisionnel Phase 3 (10-15 ans)	23
Fig. 22 : Plan de phasage prévisionnel Phase 4 (15-20 ans)	24
Fig. 23 : Plan de phasage prévisionnel Phase 5 (20-25 ans)	25
Fig. 24 : Plan de phasage prévisionnel Phase 6 (25-30 ans)	26
Fig. 25 : Bloc diagramme	28
Fig. 26 : Coupe topographique Ouest- Est (exagération verticale importante)	28
Fig. 27 : Coupe topographique Nord-Sud (exagération verticale importante)	28
Fig. 28 : Localisation des prises de vue sur le site	30
Fig. 29 : A : Vue sur l'entrée du site depuis le parking	31
Fig. 30 : B : Vue sur le parking	31
Fig. 31 : C : Vue depuis la rue du Lourtuais	32
Fig. 32 : D : Vue vers le site depuis le Nord	32
Fig. 33 : E : Vue depuis le parking du Cap d'Erquy	33
Fig. 34 : F : Vue sur le site depuis la rue de Plaine Garenne	33
Fig. 35 : Ga et Gb : Vues sur le site depuis le Sud	34
Fig. 36 : H : Vue sur le site depuis l'Ouest (chemin d'accès à la plage du Lourtuais)	34
Fig. 37 : I : Vue depuis la route d'accès au Cap d'Erquy	35
Fig. 38 : J : Vue sur le site depuis le port d'Erquy	35
Fig. 39 : Plan de masse état final	40
Fig. 40 : Coupes topographiques du projet Sud-Nord	41
Fig. 41 : Coupes topographiques du projet Ouest-Est	41
Fig. 42 : Plan du site actuel	45
Fig. 43 : Vue n°1 : Accès au site et affichage	46
Fig. 44 : Vue n°2 : Aire de stockage des blocs	46
Fig. 45 : Vue n°3 : Fond de fouille	46
Fig. 46 : Vue n°4 : Fronts Est	47
Fig. 47 : Vue n°5 : Fronts Ouest	47
Fig. 48 : Bloc diagramme : Vue sur le site classé (hachuré rose) depuis le Sud	48
Fig. 49 : Bloc diagramme : Vue sur le site classé (hachuré rose) depuis le Nord	48

# 1. DESCRIPTION GENERALE DU SITE CLASSE ACCOMPAGNEE D'UN PLAN DE L'ETAT EXISTANT

Le périmètre du projet est inclus pour partie dans le site classé par Décret en date du 16 octobre 1978 et référencé « **1781016SCD01 : Cap d'Erquy, ses abords et DPM** ».

Ce décret est paru au Journal Officiel le 22 octobre 1978.

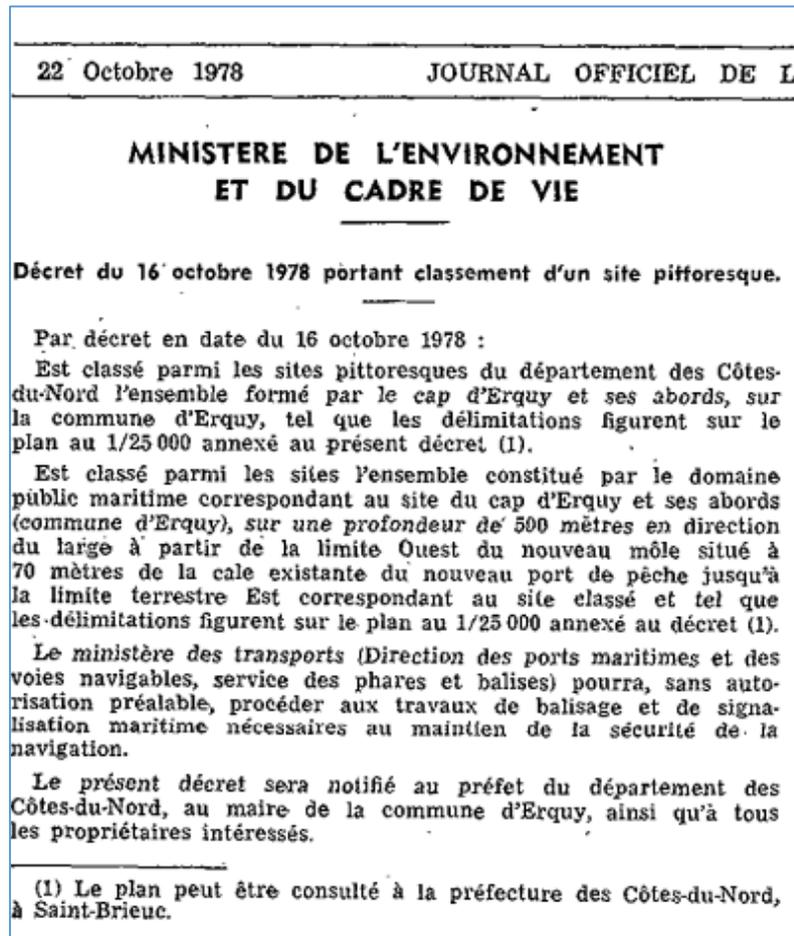
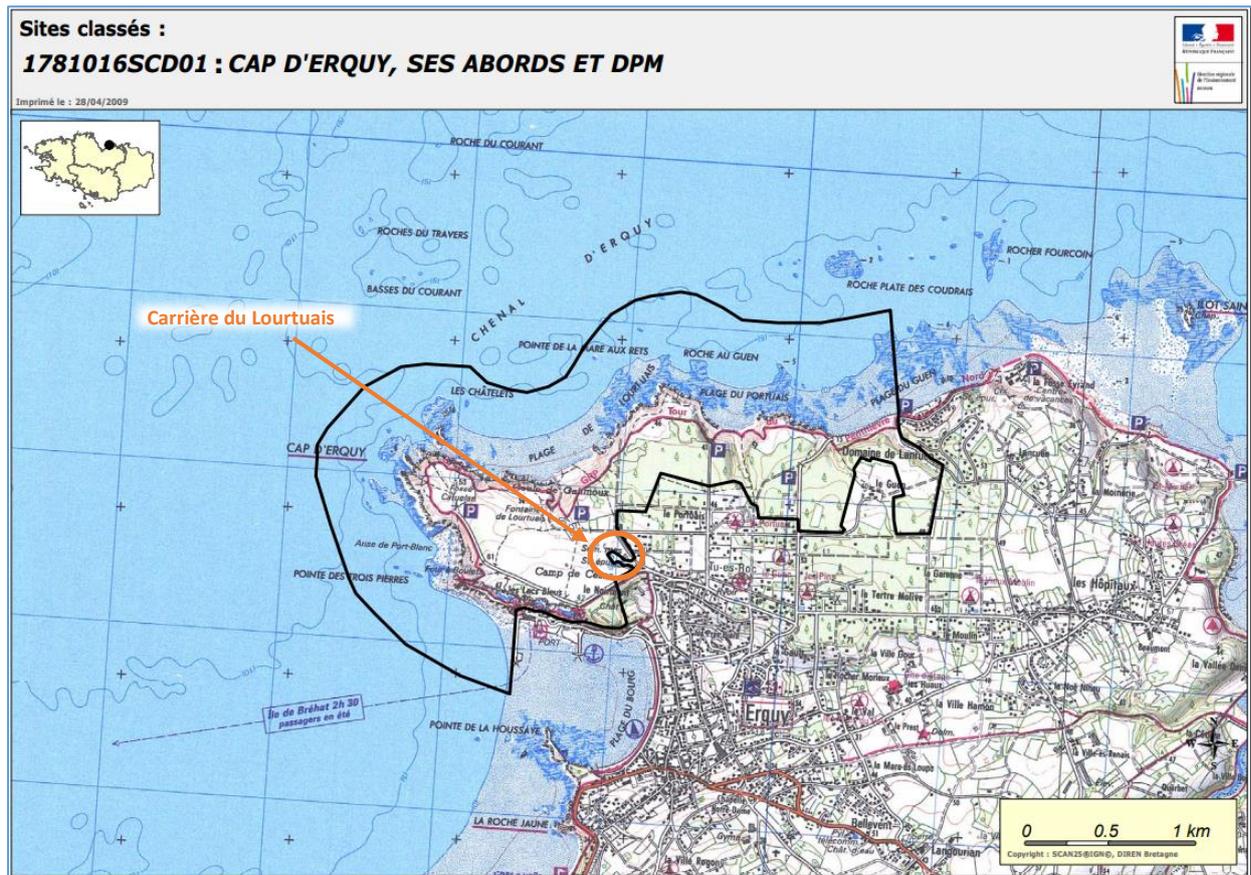


Fig. 1 : JO du 22/10/1978 relatif au décret de classement du site d'Erquy

Le zonage global de ce site classé, qui couvre une superficie de 201 ha, est présenté sur le plan suivant :



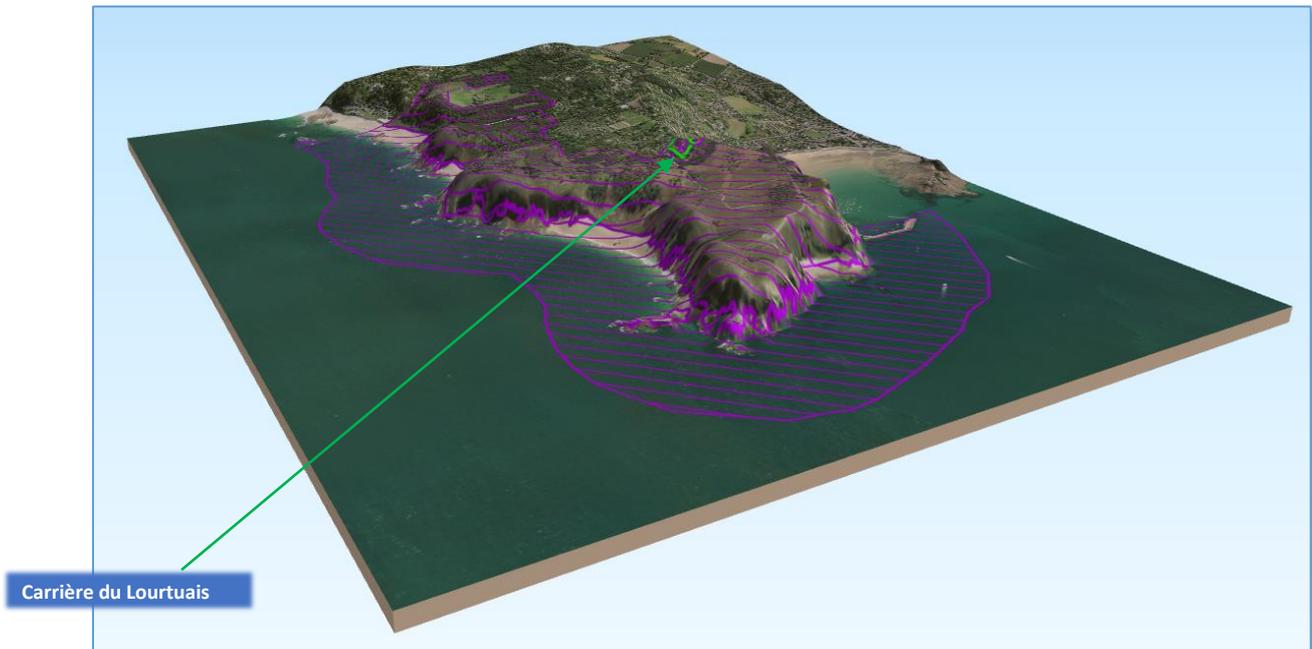
**Fig. 2 : Site classé Cap d'Erquy, ses abords et DPM**

Les éléments descriptifs suivants du site classé sont en grande partie issus du site Internet du syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.

Cité à l'époque dans le dossier de classement comme « l'une des pièces maîtresses de la remarquable côte de falaise de grès rose... la plus belle et la plus intéressante de Bretagne », il a été classé officiellement de par :

- la beauté du Cap et **son caractère esthétique** (« l'un des paysages bretons les plus remarquables »),
- **son intérêt scientifique** (géologique et géomorphologique, du fait du grès rose),
- **son intérêt biologique** (une grande diversité de biotopes et de biocénoses), avec des habitats originaux tels que les vallons humides, des placages de sable et marnes calcaires ; plusieurs associations de landes, dont certaines ont un caractère primitif)
- **les vestiges archéologiques et historiques,**
- des menaces d'altération du fait du développement anarchique d'activités en liaison avec le tourisme.

Le bloc diagramme suivant présente la morphologie du site classé.



**Fig. 3 : Bloc diagramme : Morphologie du site classé (hachuré rose)**

Les photographies jointes en page suivante illustrent les différents visages du Cap d'Erquy et la qualité paysagère du site classé.



**Fig. 4 : Vue sur le Cap d'Erquy depuis le port**



**Fig. 5 : Vue sur les landes du Cap d'Erquy**



**Fig. 6 : Accès à la plage du Lourtuais**



**Fig. 7 : Vue sur le Cap d'Erquy depuis la plage du Lourtuais**

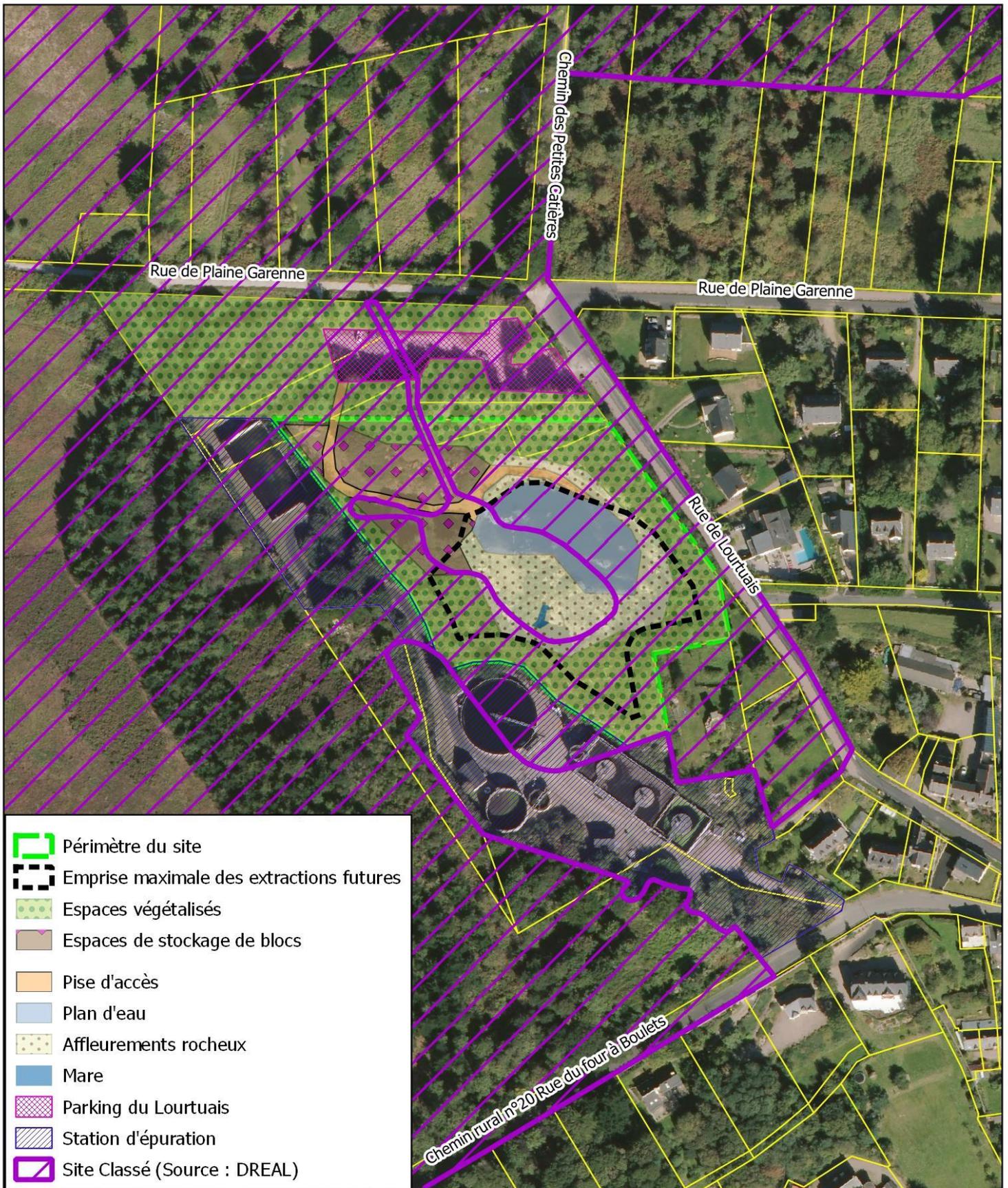


**Fig. 8 : Vue sur les falaises du Cap d'Erquy**



**Fig. 9 : Vue sur les « lacs bleus »**

Un plan de l'état existant du périmètre du projet est joint en page suivante.



-  Périmètre du site
-  Emprise maximale des extractions futures
-  Espaces végétalisés
-  Espaces de stockage de blocs
-  Pise d'accès
-  Plan d'eau
-  Affleurements rocheux
-  Mare
-  Parking du Lourtauais
-  Station d'épuration
-  Site Classé (Source : DREAL)



0 10 20 30 40 50 m

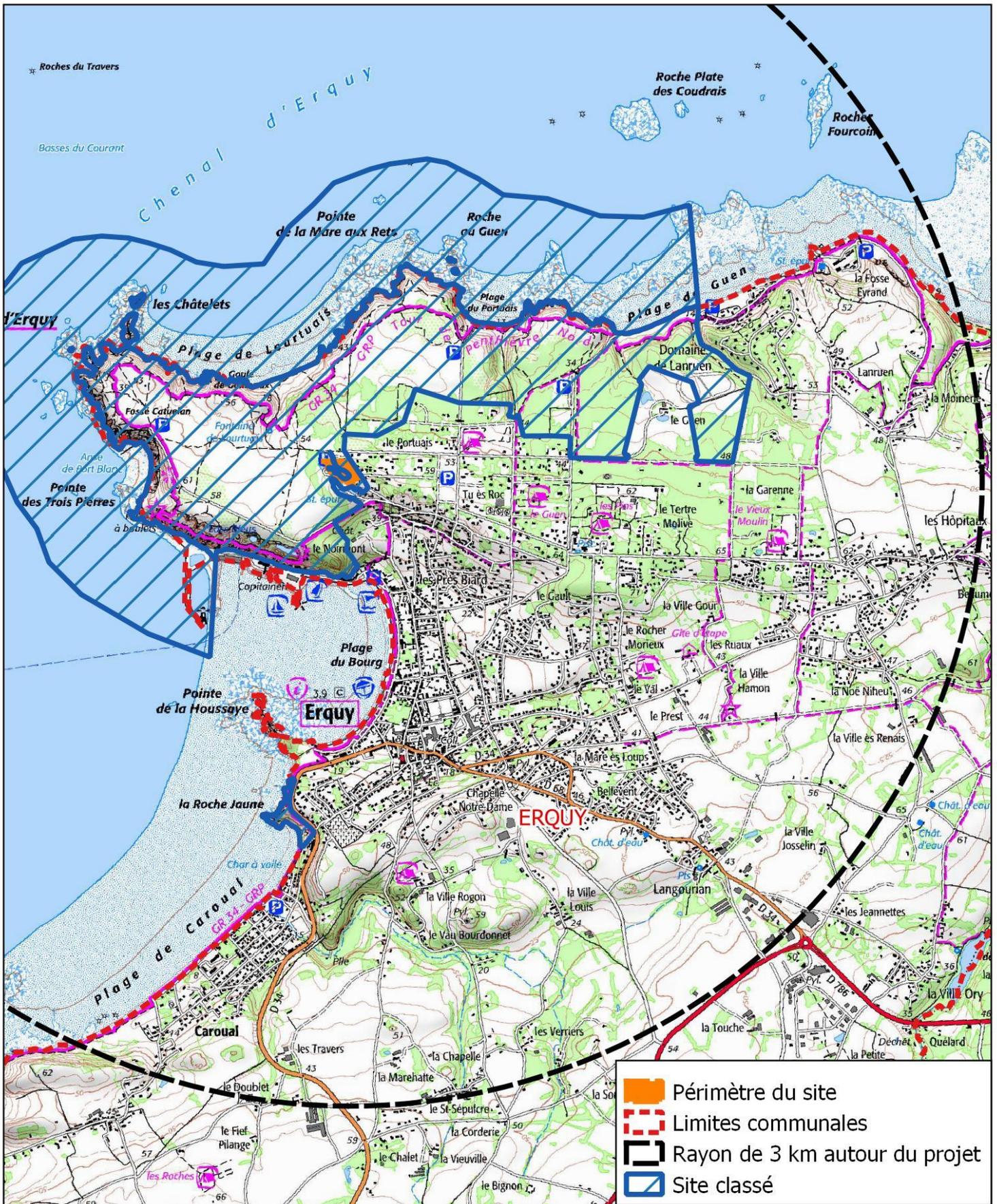


## ETAT ACTUEL ET LIMITES DU SITE CLASSE

## **2. PLAN DE SITUATION DU PROJET ET DU PERIMETRE DU SITE CLASSE**

Le projet est situé en limite Sud du site classé, au contact avec les premières habitations qui entourent le bourg d'Erquy.

Le plan joint en page suivante sur fond IGN présente une localisation des limites du projet par rapport aux limites du site classé.



0 250 500 750 1000 m



**LOCALISATION SUR FOND IGN  
au 1/25000**

### 3. REPORT DES TRAVAUX PROJETES SUR LE PLAN CADASTRAL

Les limites du projet sont toutes comprises dans la section AE de la commune d'Erquy et correspondent aux superficies présentées dans le tableau suivant.

Section	Numéro*	Superficie (m <sup>2</sup> )	
		Totale parcelle entière	Superficie demandée
AE	163p	535	90
	167p	12 946	9 317
	169	2 475	2 475
	171	653	653
<b>Total</b>			<b>12 535</b>

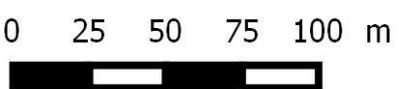
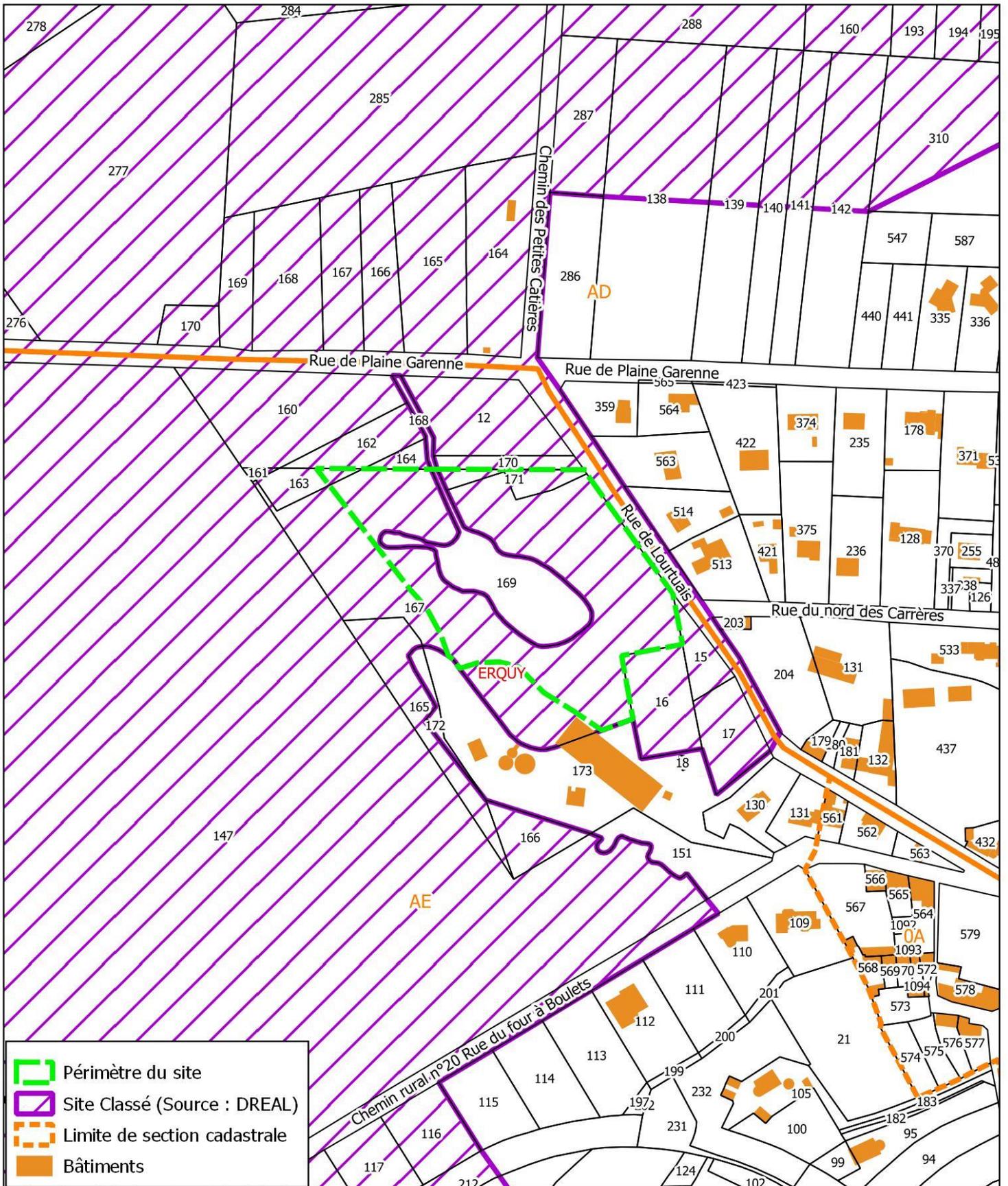
\*p : pour partie

Fig. 12 : Liste des parcelles sollicitées

Le projet présenté par la Société Granit de Guerlesquin comprend **une emprise totale de 12 535 m<sup>2</sup>**.

Au sein de cette surface, seule la parcelle AE N°169 n'est pas comprise dans le périmètre du site classé. **La superficie de site classé impactée par le projet est donc de 10 060 m<sup>2</sup>**.

Le plan joint en page suivante présente les limites du projet par rapport au plan cadastral.



**SITUATION DU PROJET  
SUR FOND CADASTRAL**

## 4. DESCRIPTIF DES TRAVAUX EN SITE CLASSE

### 4.1. NATURE

#### L'historique

Le secteur du Cap à Erquy (22) a été exploité pendant plusieurs décennies pour l'extraction et la commercialisation de pierre de taille.

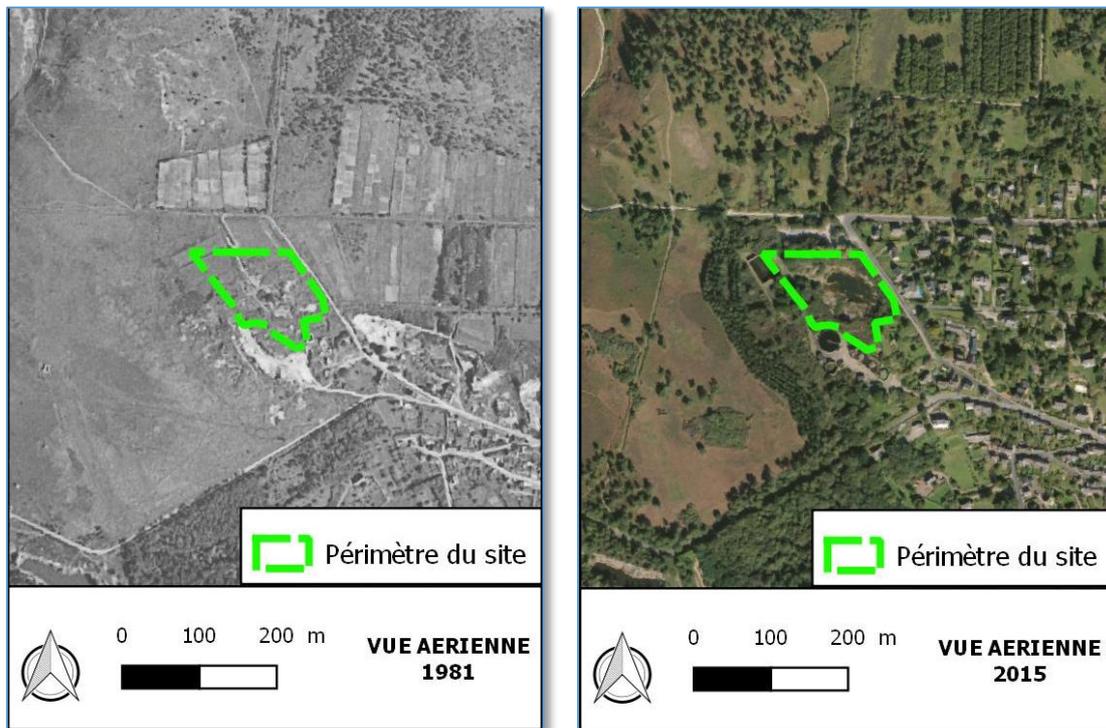


Fig. 14 : Vues aériennes sur le site en 1981 et en 2015

Le paysage du site classé est marqué par l'histoire des carrières d'extraction de grès.



Fig. 15 : Vue sur une des nombreuses anciennes zones d'extraction observables sur le Cap

### Le projet

L'autorisation d'exploiter la **carrière du Lourtuais** a été initialement accordée à la société SARL Grès et Traditions d'Erquy par Arrêté Préfectoral en date du 30 avril 1991 pour une durée de 20 années et une superficie de 5000 m<sup>2</sup>.

**L'autorisation d'exploiter la carrière du Lourtuais est aujourd'hui échue et la Société Granit de Guerlesquin souhaite remettre en exploitation la carrière du Lourtuais** pour une durée de 30 ans et une superficie de 1,2 ha.

Le site héberge des espèces naturelles protégées, notamment des amphibiens (tritons), et se localise dans un secteur fortement touristique, avec des habitations riveraines assez proches. Cet environnement particulier a conduit l'exploitant à prévoir dans son plan d'exploitation **l'absence d'activités entre le 15 février et le 30 septembre**.

Les matériaux extraits sur le site seront transférés pour traitement vers des usines de façonnage (usine du Hinglé ou autres..), si bien qu'en période de fonctionnement habituel, seules des activités extractives auront lieu sur le site.

### L'intérêt Public

La commune d'Erquy a approuvé le 5 juillet 2006 la mise en place d'une « AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (ex ZPPAUP), au sein de la commune d'Erquy. Le règlement de cette AVAP présente un objectif de « *restaurer et mettre en valeur les bâtiments à valeur patrimoniale dans le respect des matériaux d'origine et des techniques anciennes* ».

L'AVAP impose donc, notamment pour les bâtiments « remarquables » que toute rénovation du bâti ancien soit réalisé avec de la pierre de taille d'Erquy. **A ce jour, il n'existe plus de carrière de grès autorisée sur la commune. Le projet de réouverture de la carrière du Lourtuais permettrait de répondre à la demande en pierre de taille de la commune imposé par l'AVAP et revêt ainsi un caractère d'Intérêt Public Majeur.**

## 4.2.DESTINATION

### Objet de la demande : production de blocs de grès

Les matériaux produits sur la carrière du Lourtais seront utilisés comme pierre ornementale : pierre à coller, pierre de taille ou pierre paysagère et voirie.

L'exploitation de ce type de gisement génère des quantités importantes de stériles d'exploitation. En effet, seuls 50% des matériaux extraits présentent une qualité suffisante pour être façonnés en tant que pierres ornementales. Ponctuellement, des activités de concassage-criblage pourraient avoir lieu sur le site, en vue de « nettoyer le site » en limitant la quantité de stériles à y stocker et de valoriser ces déchets d'extractions sous forme de granulats. Pour cela des installations mobiles de concassage-criblage seront utilisées, à raison de quelques semaines par an.

### Destination finale du site : plan de remise en état

Les principes de la remise en état du site reposent sur :

- **La mise en sécurité du site** incluant :
  - o le maintien des clôtures périphériques visant à empêcher toute intrusion de personnes non autorisées sur le site,
  - o le démantèlement et l'évacuation de tous vestiges d'installations (bungalow...),
- **La valorisation du potentiel écologique du site.**

Il est volontairement prévu de ne procéder à aucun régalage de terres végétales, afin de créer des substrats maigres en vue du développement d'une végétation spontanée typique du secteur et de type « landes sèches ».

Les aménagements réalisés pour la valorisation du potentiel écologique du site seront bien sûr conservés :

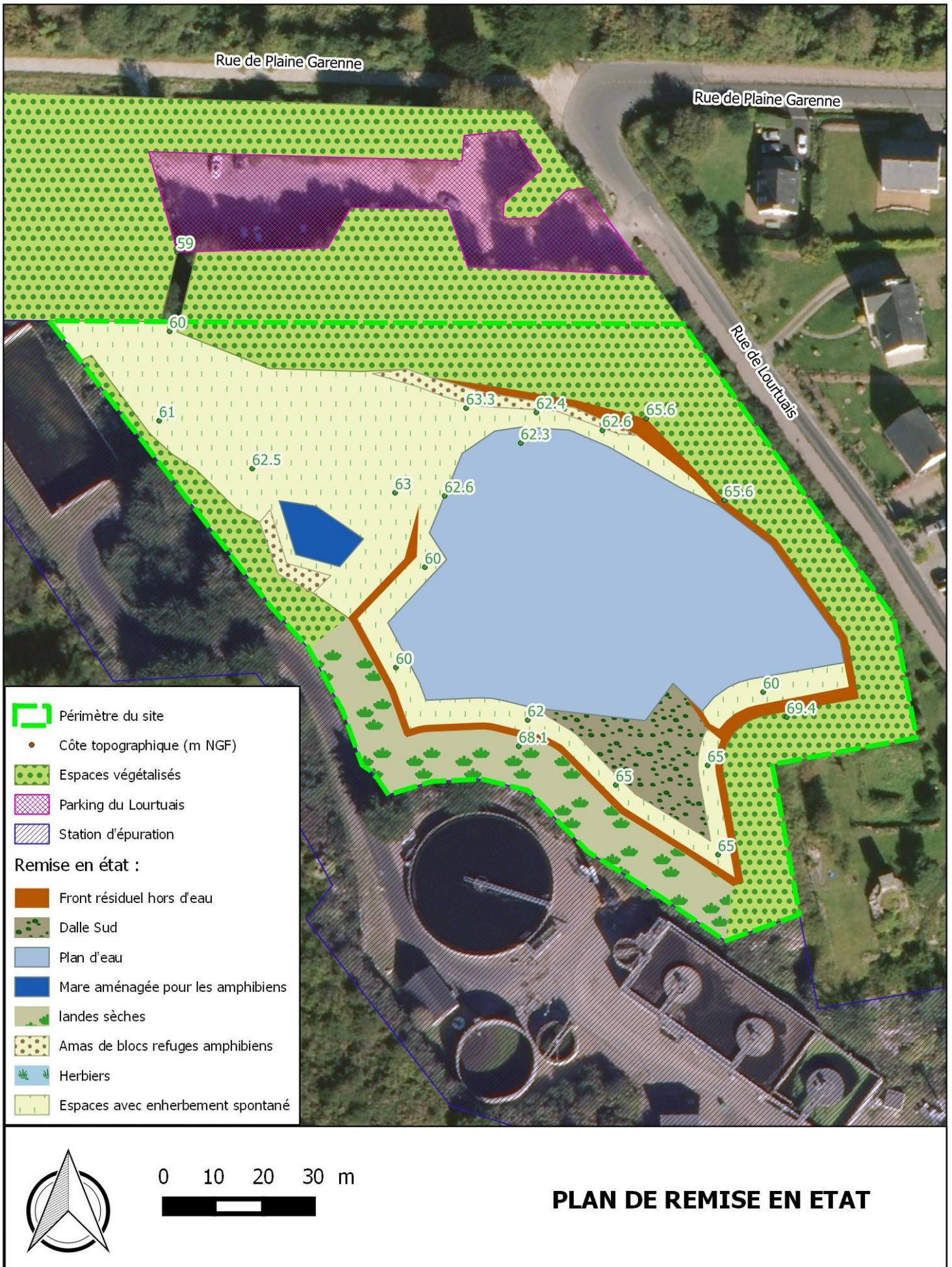
- Mare de substitution créée,
- Amas de blocs refuge pour les amphibiens,
- Ceinture végétalisée périphérique.

Le site présentera un plan d'eau d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup> environ, localisé en partie centrale du site, et dont l'usage futur sera réservé à la valorisation du patrimoine biologique du site. Tout usage récréatif de ce plan d'eau (pêche, baignade, nautisme etc...) sera strictement interdit. Ce plan d'eau se stabilisera entre les côtes 60 et 62 m NGF, à l'image de la situation du plan d'eau actuel.

Les fronts résiduels hors d'eau seront constitués par :

- Un front subvertical ceinturant le plan d'eau, d'une hauteur de 3 m environ, au pied duquel la banquette sera partiellement ennoyée chaque année, permettant le développement d'herbiers aquatiques,
- La dalle Sud, d'une hauteur de 8 mètres environ, laissée à une revégétalisation spontanée.

Un plan de principe présentant la remise en état du site est joint page suivante.



## PLAN DE REMISE EN ETAT

### 4.3. IMPACTS DU PROJET

Le projet envisagé par la société SARL Granit de Guerlesquin sur le site du Lourtuais à ERQUY (22) nécessite une autorisation environnementale. A ce titre, elle a fait l'objet d'une étude d'impact, jointe à la demande d'autorisation environnementale.

Le tableau de synthèse suivant récapitule les différents impacts inventoriés et les mesures prises pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Thème	Qualification de l'impact	Mesures prévues : E : Evitement, R : réduction, C : Compensation	
		E/R/C	Descriptif des mesures
Bruits	Présence d'habitations à proximité du site <b>Impact modéré</b>	R	<b>Activités interdites du 15/02 au 30/09</b> Activité en période diurne Activité par campagnes ponctuelles Entretien régulier des engins et installations Présence de merlons et fronts périphériques (notamment en limite Est) faisant office de merlons anti-bruits
Poussières	Emissions de poussières diffuses <b>Impact modéré</b>	R	<b>Activités interdites du 15/02 au 30/09</b> Arrosage des pistes en période sèche Activité par campagnes ponctuelles
Vibrations	Tirs de mines <b>Impact modéré</b>	R	<b>Activités interdites du 15/02 au 30/09</b> Nombre limité de tir dans l'année Respect des plans de tir Utilisation d'explosifs peu puissants (poudre noire) Avertissement du tir par sirène avant le tir
Boues	Apport possible de boues sur les voies publiques <b>Impact modéré</b>	R	<b>Activités interdites du 15/02 au 30/09</b> Eaux pluviales orientées vers le fond de fouille Entretien et rechargement régulier des pistes de circulation Activité par campagnes ponctuelles Nettoyage de la Voie Communale en tant que de besoin
Sécurité / Circulation	Trafic induit par les camions <b>Impact modéré</b>	R	<b>Activités interdites du 15/02 au 30/09</b> <b>Pose d'un nouveau portail et renforcement de la clôture Nord</b> <b>Fermeture du site à clé en dehors des horaires d'ouverture</b> Port des EPI obligatoire Accès strictement limité aux personnes autorisées Circulation piétonne sur le site interdite sauf exception Site entièrement bordé par clôtures et/ou merlons Pente des pistes inférieure ou égale à 10% Vitesse limitée à 30 km/h sur le site Actualisation et affichage d'un plan de circulation à l'entrée de la carrière

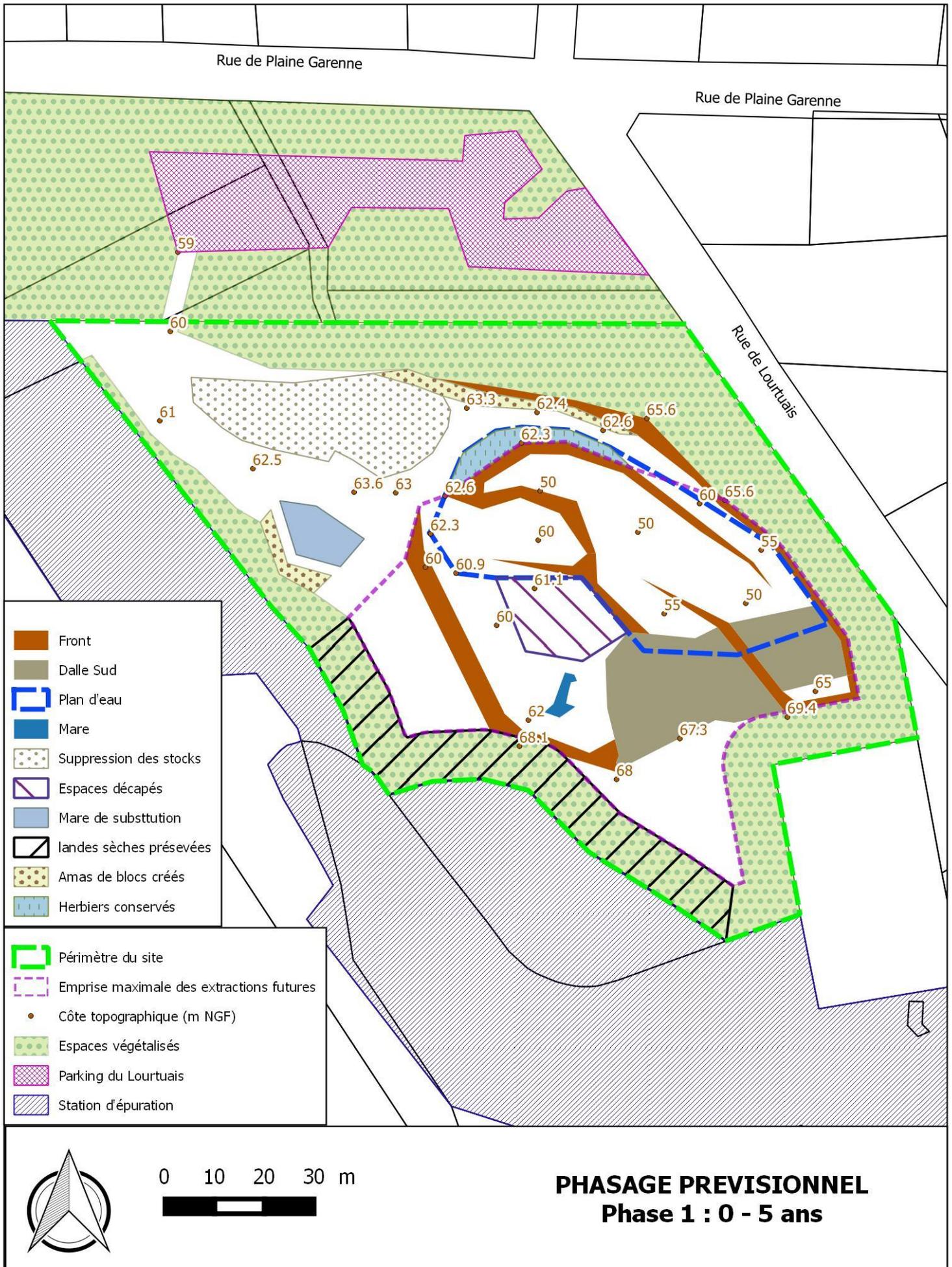
Thème	Qualification de l'impact	Mesures prévues : E : Evitement, R : réduction, C : Compensation	
		E/R/C	Descriptif des mesures
Faune flore	Site riche en biodiversité <b>Impact important</b>	R/C	Etude faune-flore menée par un cabinet spécialisé (Execo Environnement) réalisée dans l'étude d'impact détaillant les mesures de réduction, compensation et accompagnement  <b>Dossier de demande de dérogation espèces protégées</b>  <b>Activités interdites du 15/02 au 30/09</b> Création d'une mare de compensation Suivis faune-flore réguliers du site
Eaux Superficielles	Impact quantitatif <b>Impact nul</b>	R	Rejet des eaux de la carrière hors réseau hydrographique local (rejet en mer).
	Altération de la qualité des eaux <b>Impact nul</b>	R	Le rejet en mer se fera au moyen d'une canalisation existante et n'aura lieu qu'en période autorisée pour l'exploitation du site (du 30 septembre au 15 février), soit hors période estivale. Mesures préventives relatives à la gestion des hydrocarbures sur le site (carburants des engins) avec absence de stockage permanent sur le site Suivi de la qualité des eaux du plan d'eau avant chaque campagne de rejet
Eaux Souterraines	Rabattement de la nappe <b>Impact faible</b>	R	Pompage d'exhaure interdit du 15/02 au 30/09
	Altération de la qualité des eaux <b>Impact faible</b>	R	Interdiction d'accueil de déchets inertes extérieurs Mesures préventives relatives à la gestion des hydrocarbures sur le site (carburants des engins) avec absence de stockage permanent sur le site

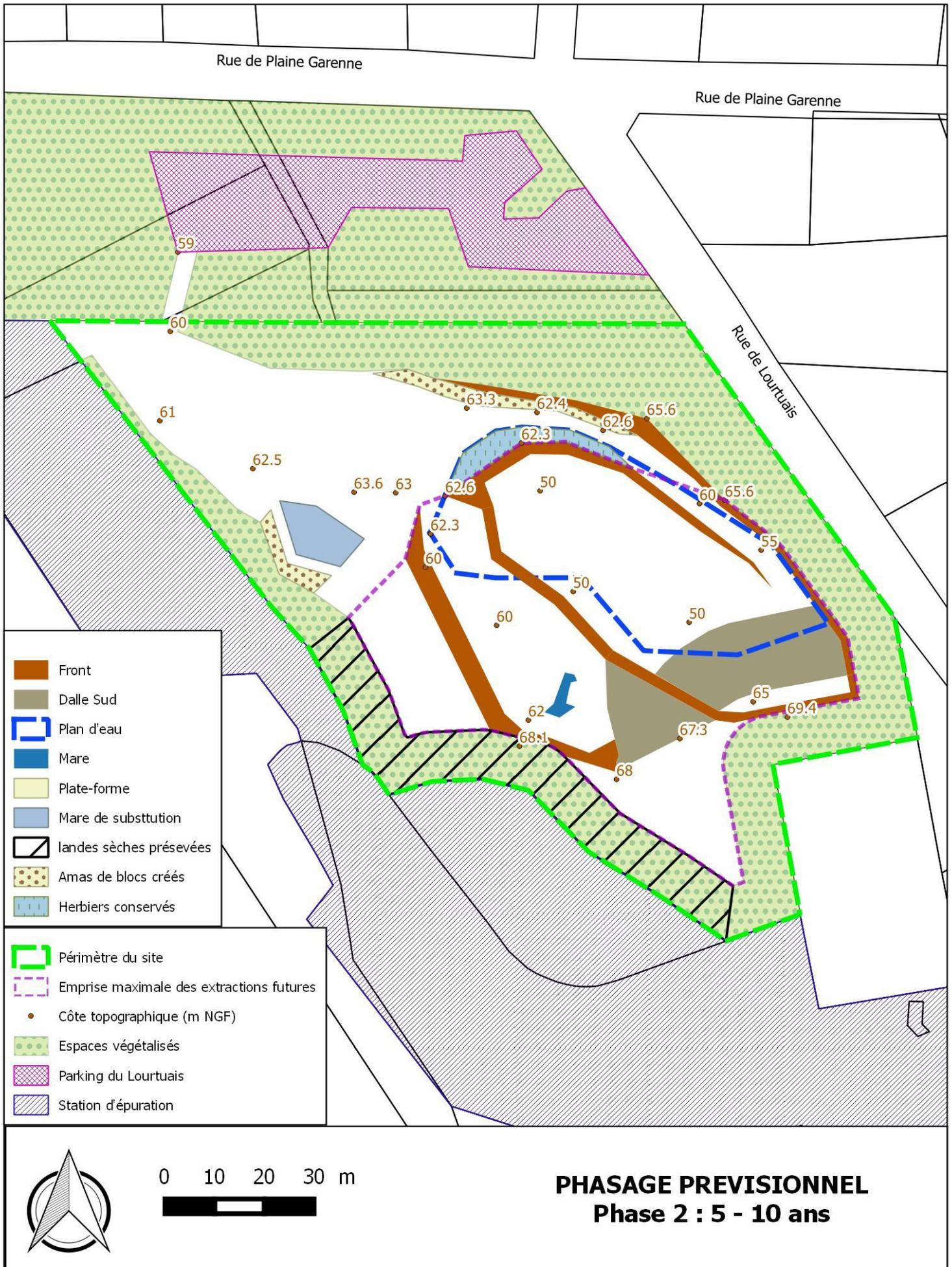
Fig. 17 : Tableau de synthèse des impacts du projet

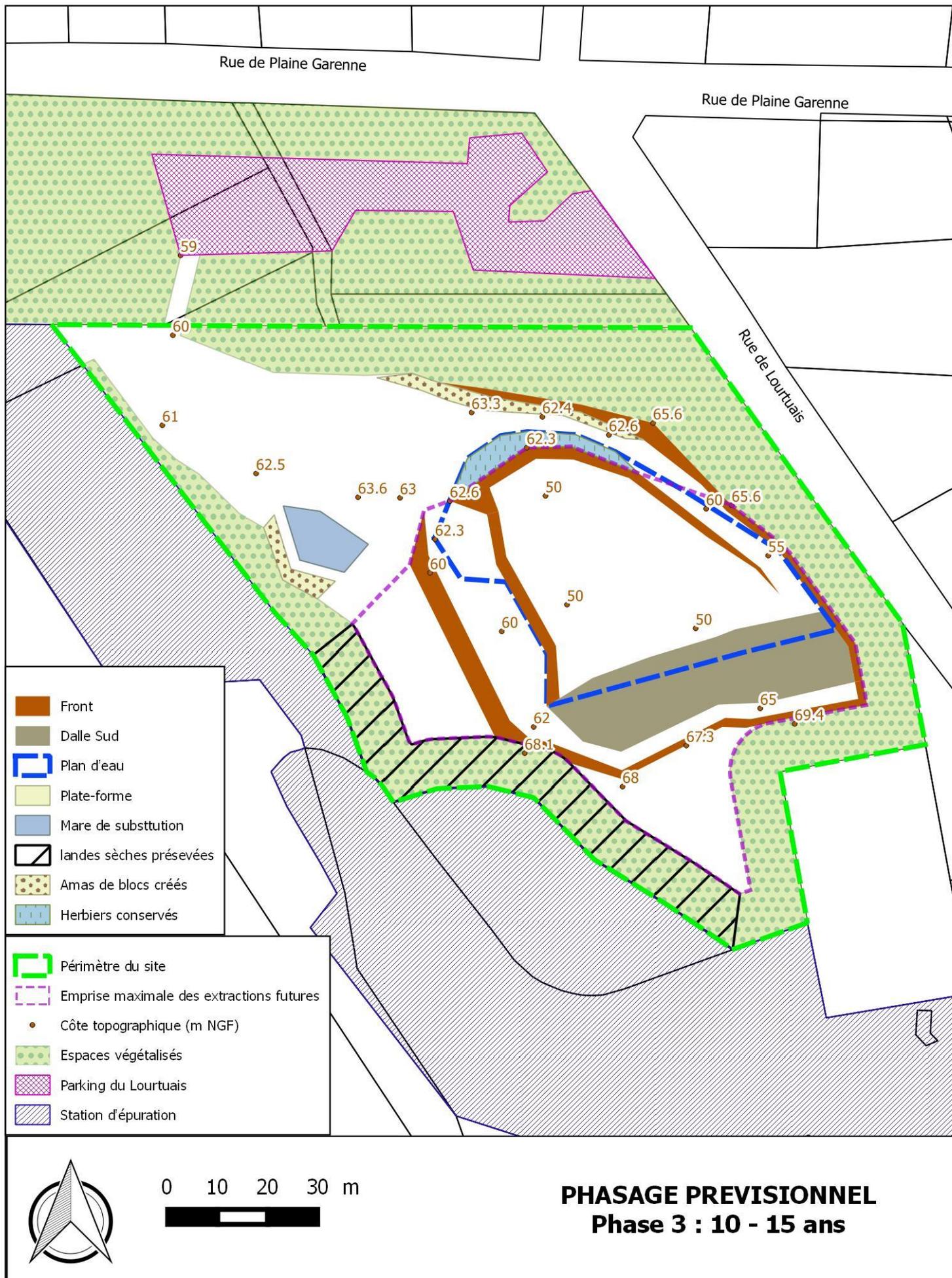
L'analyse des impacts paysagers est spécifiquement détaillée au paragraphe 4.5.

#### **4.4.PLAN DU PROJET**

Ce projet est étalé sur 30 années. Les plans de phasage quinquennaux relatifs à l'avancement progressif des extractions sont présentés en pages suivantes.







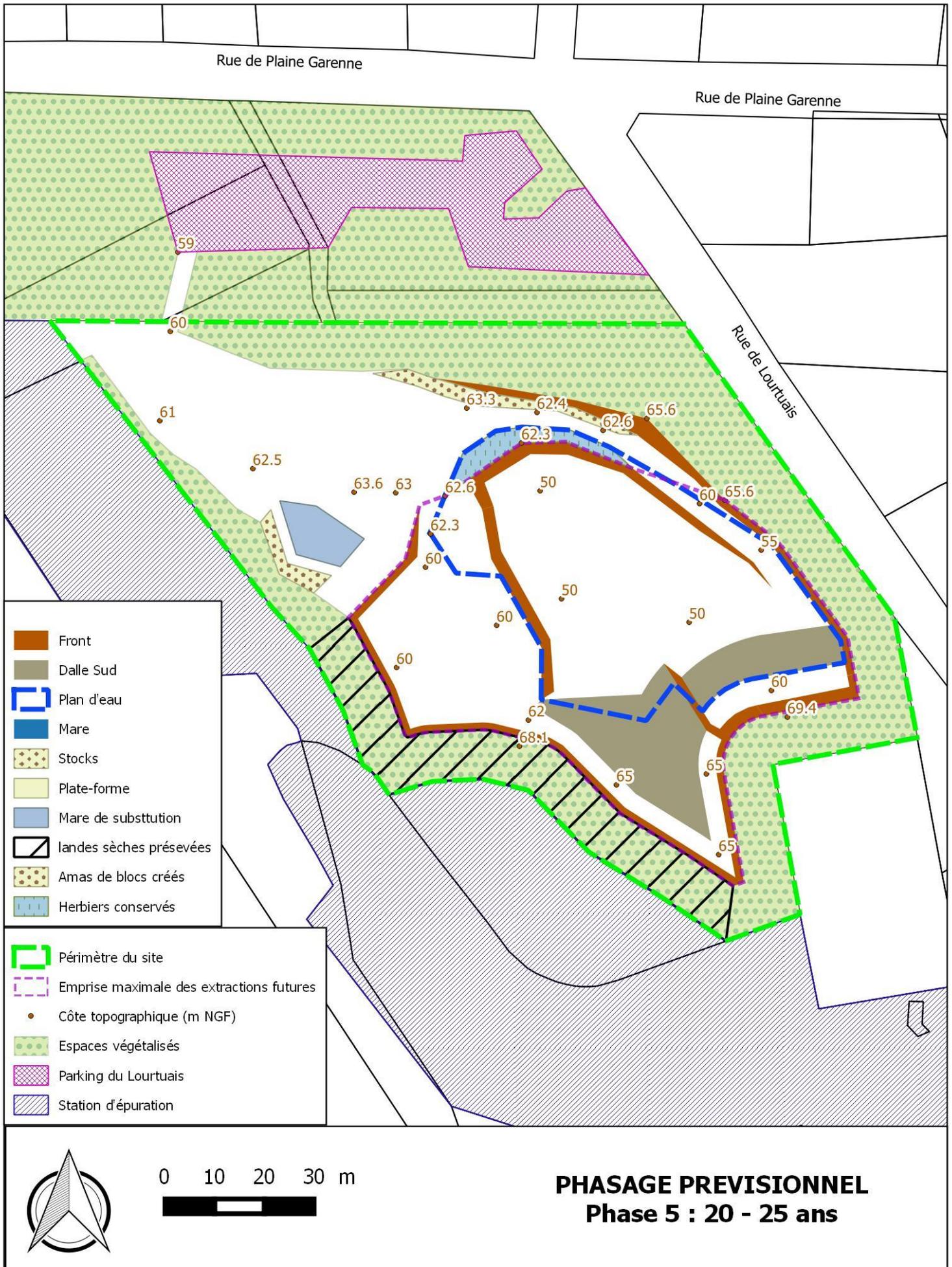
- Front
- Dalle Sud
- Plan d'eau
- Plate-forme
- Mare de substitution
- landes sèches présevées
- Amas de blocs créés
- Herbiers conservés

- Périmètre du site
- Emprise maximale des extractions futures
- Côte topographique (m NGF)
- Espaces végétalisés
- Parking du Lourtuais
- Station d'épuration

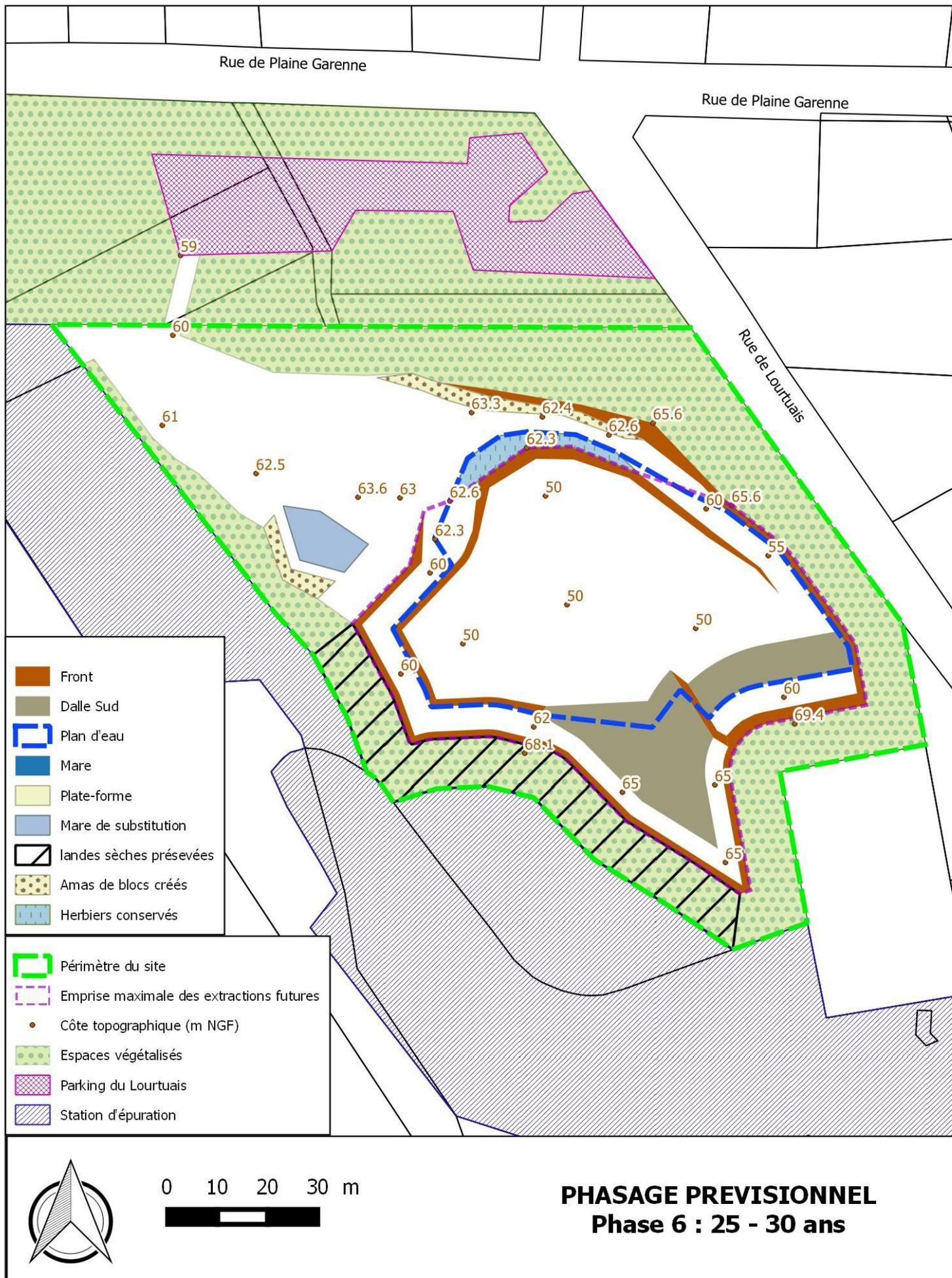


**PHASAGE PREVISIONNEL**  
**Phase 3 : 10 - 15 ans**





**PHASAGE PREVISIONNEL  
Phase 5 : 20 - 25 ans**



## 4.5. ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS

### 4.5.1. EFFETS DU PROJET SUR LA MORPHOLOGIE DES TERRAINS

Le relief qui environne la carrière du Lourtuais résulte du substrat géologique des terrains.

Le secteur présente du Sud au Nord :

- la formation de la Houssaye, constituée de roches volcano-sédimentaires indifférenciées et d'amphibolites grossières,
- la formation d'Erquy, constituée de grès rouges et de conglomérats,
- la formation de Fréhel, constituée de grès rouges avec passées conglomératiques.

Ces formations se superposent suivant un pendage globalement orienté vers le Nord-Ouest. Le site se localise ainsi en partie sommitale de la formation de Fréhel.

Le site présente un accès à une altitude de 60 m NGF et une fosse en eau dont le fond de fouille à 50 m NGF ne sera pas approfondi dans le cadre du projet. La limite Sud du site coïncide avec le point haut du secteur, autour de 68 m NGF.

Le bloc diagramme et la coupe suivants localisent le site dans son contexte géomorphologique.

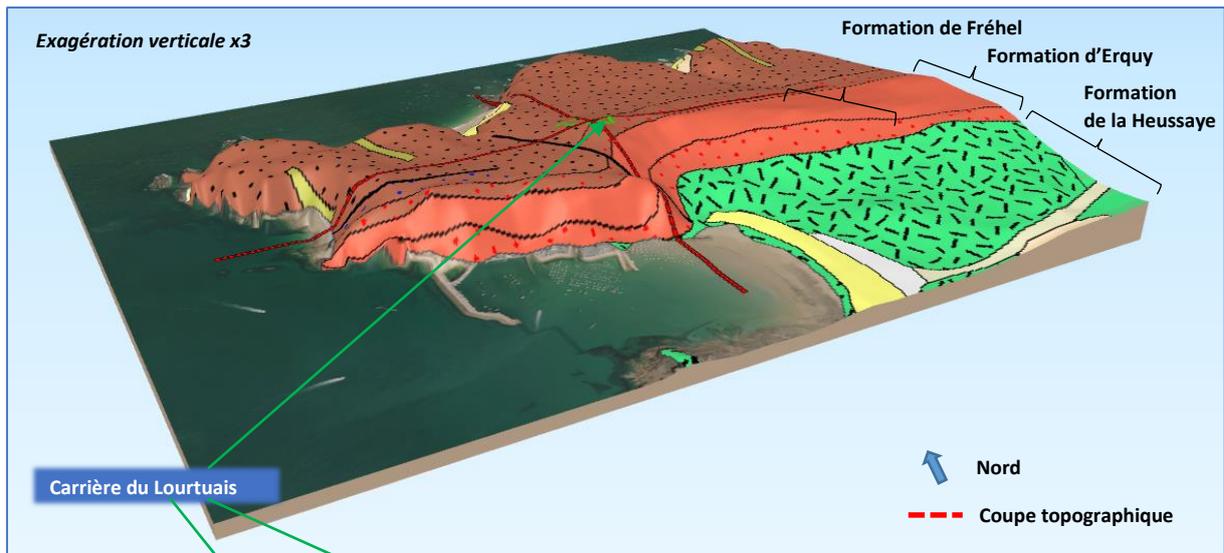


Fig. 25 : Bloc diagramme

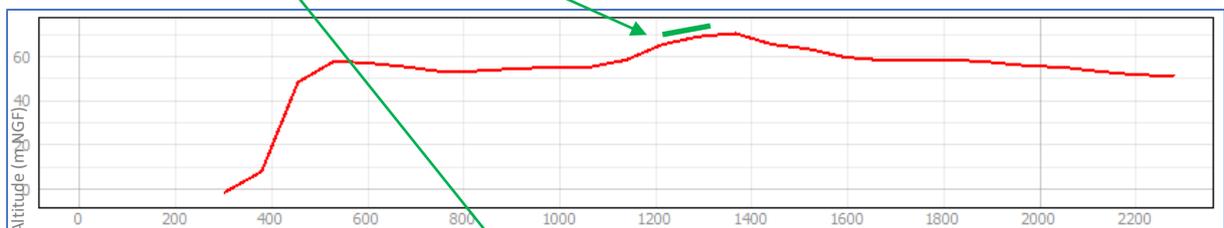


Fig. 26 : Coupe topographique Ouest-Est (exagération verticale importante)

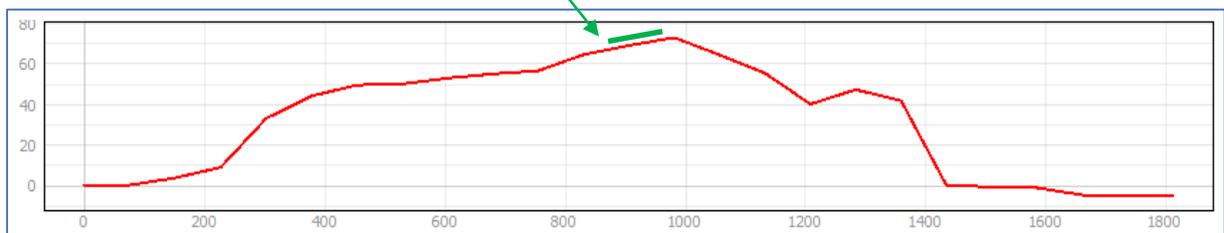


Fig. 27 : Coupe topographique Nord-Sud (exagération verticale importante)

### **Synthèse des effets du projet sur la morphologie des terrains**

La remise en exploitation de la carrière du Lourtuais va induire une modification de la morphologie des terrains, en agrandissant l'excavation vers le Sud, qui atteindra environ 5700 m<sup>2</sup>, contre 4500 m<sup>2</sup> aujourd'hui.

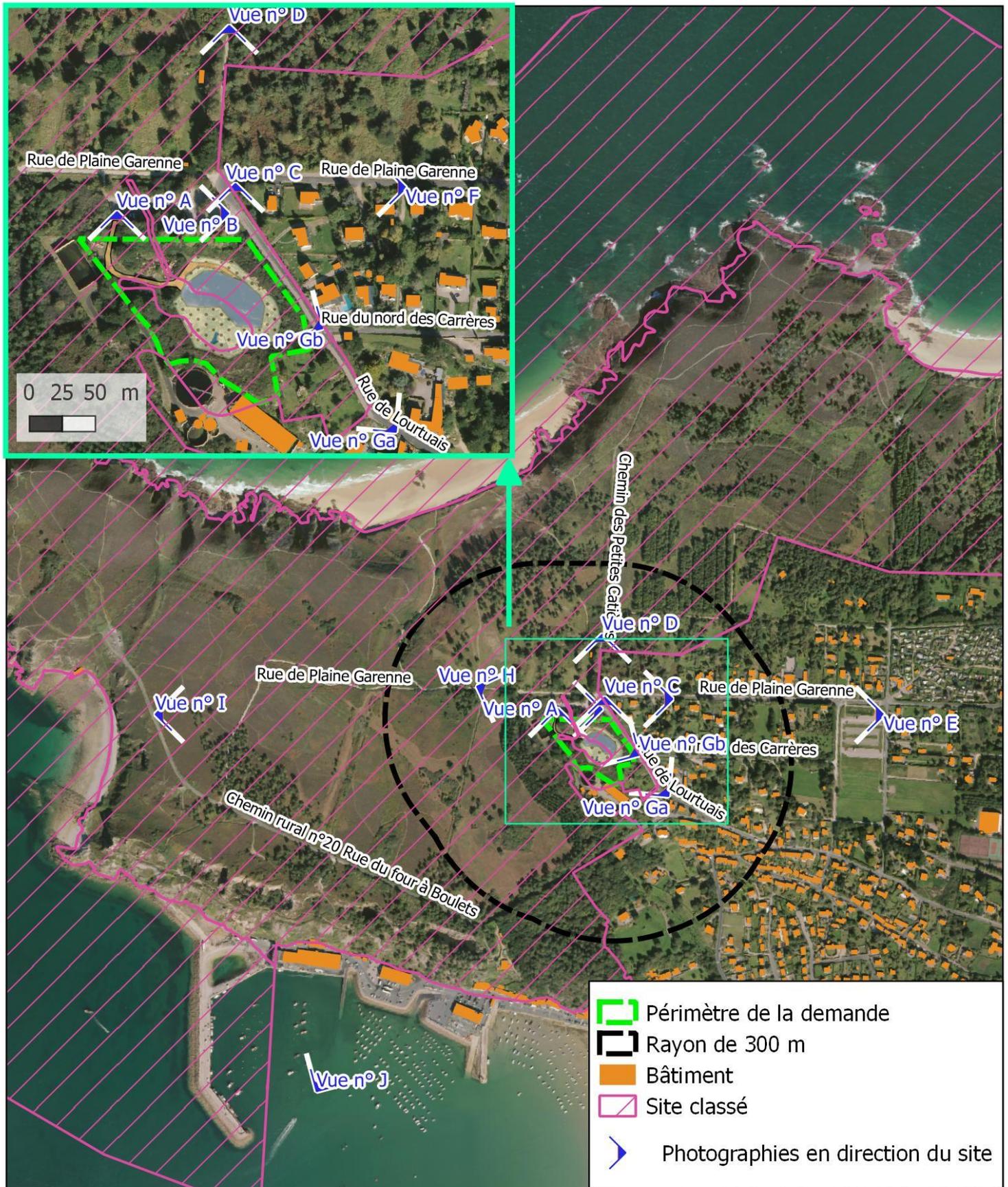
A terme, le plan d'eau qui occupe l'excavation hors période d'extraction atteindra environ 3000 m<sup>2</sup>, contre 1800 m<sup>2</sup> aujourd'hui.

Le périmètre du projet est localisé sur le haut d'une butte, sur laquelle sont présents au Sud du site les vestiges d'un ancien sémaphore, à une altitude de 70 m NGF environ. Ce point haut est en dehors du périmètre et le projet ne modifiera donc pas la ligne de crête du Cap d'Erquy.

#### **4.5.2. RELATIONS VISUELLES ENTRE LE SECTEUR DU PROJET ET SON ENVIRONNEMENT**

Les prises de vues présentées dans ce chapitre sont localisées sur le plan page suivante.

**Ces photographies montrent que le site n'est pas visible dans le paysage proche, rapproché ou éloigné, à l'exception de l'entrée sur le site depuis le parking du Lourtuais.**



### Les vues proches

En raison de la présence d'un écran boisé sur l'ensemble du périmètre du projet, et de la morphologie de l'excavation en dent creuse sur le haut d'une butte, le site n'est pas perceptible depuis ses abords immédiats, à l'exception cependant de l'accès au site depuis le parking du Lourtauais.



Fig. 29 : A : Vue sur l'entrée du site depuis le parking



Fig. 30 : B : Vue sur le parking

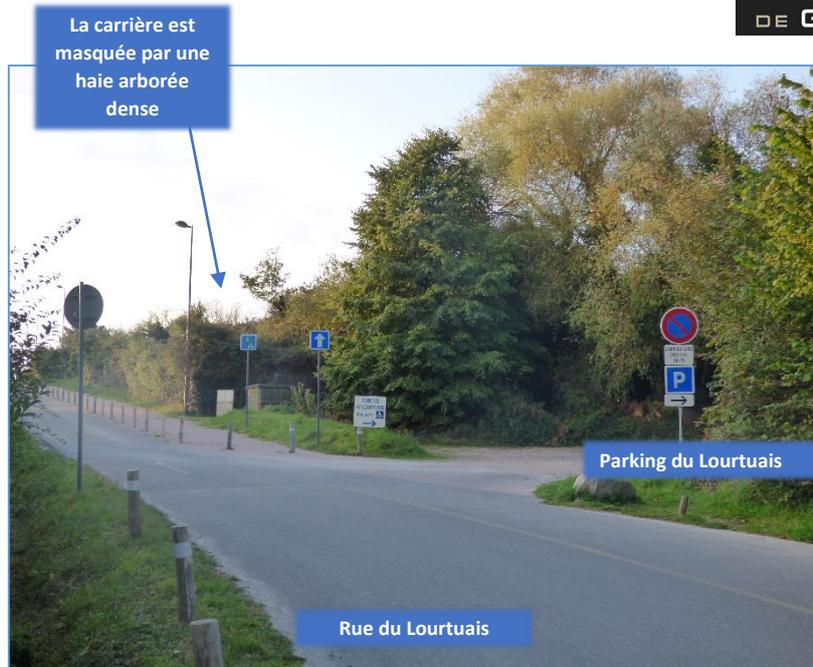


Fig. 31 : C : Vue depuis la rue du Lourtais

**Les vues semi-éloignées à éloignées**

***Depuis le Nord***

Les vues vers le site sont complètement fermées depuis le Nord en raison des boisements ceinturant le site.

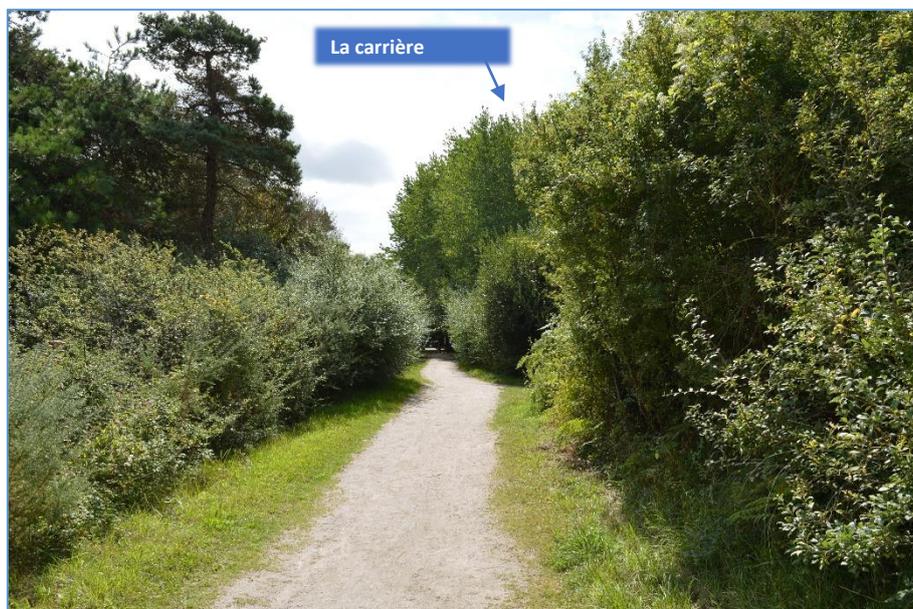


Fig. 32 : D : Vue vers le site depuis le Nord

**Depuis l'Est**

La distance et la végétation filtrent les vues en direction de la carrière, qui n'est pas perceptible dans le paysage.



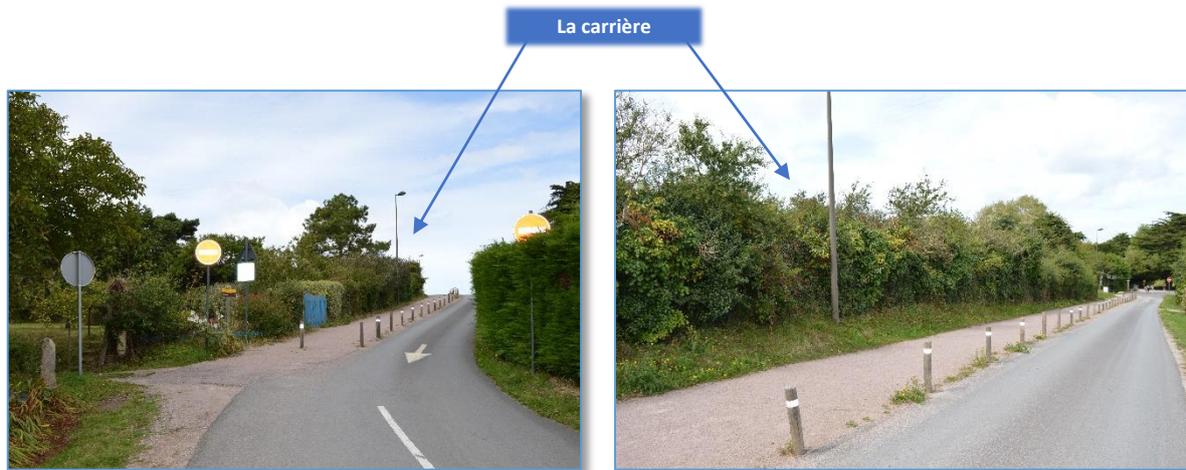
**Fig. 33 : E : Vue depuis le parking du Cap d'Erquy**



**Fig. 34 : F : Vue sur le site depuis la rue de Plaine Garenne**

**Depuis le Sud**

La topographie; la distance et la végétation filtrent les vues en direction de la carrière, qui n'est pas perceptible dans le paysage.



**Fig. 35 : Ga et Gb : Vues sur le site depuis le Sud**

**Depuis l'Ouest**

La végétation filtre les vues en direction de la carrière, qui n'est pas perceptible dans le paysage.



**Fig. 36 : H : Vue sur le site depuis l'Ouest (chemin d'accès à la plage du Lourtauais)**



Fig. 37 : I : Vue depuis la route d'accès au Cap d'Erquy

**Depuis la mer**

La topographie; la distance et la végétation filtrent les vues en direction de la carrière, qui n'est pas perceptible dans le paysage depuis la mer.

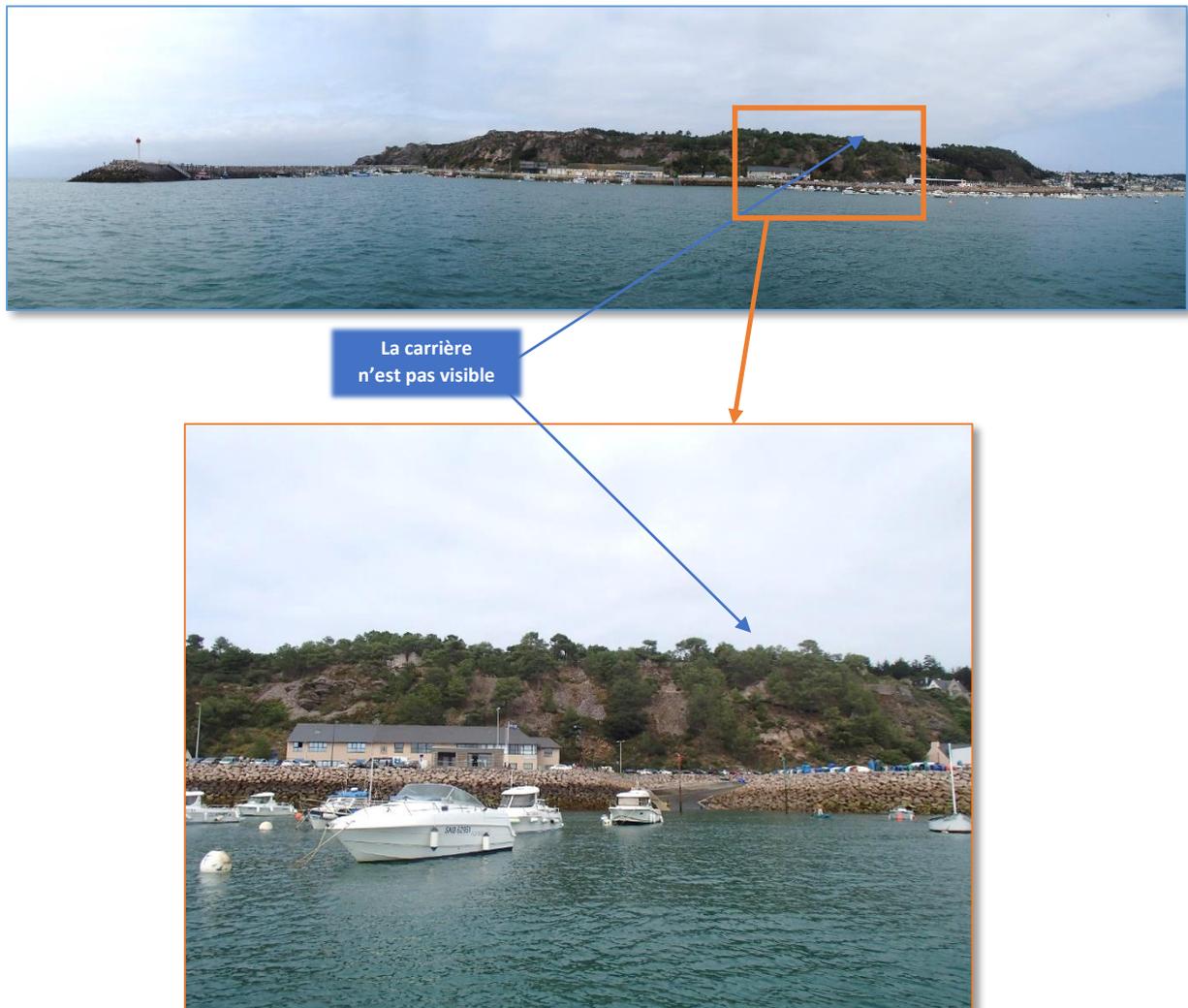


Fig. 38 : J : Vue sur le site depuis le port d'Erquy

## **Synthèse des effets du projet sur les perceptions visuelles**

### ***Vue proches***

Le site n'est visible qu'au niveau de l'entrée depuis le parking du Lourtuais. La zone d'activité se trouvant en contrebas et en dent creuse restera non perceptible depuis les abords proches du site.

Les espaces végétalisés ceinturant le site seront maintenus et continueront de jouer leur rôle d'écran visuel sur le site depuis la périphérie immédiate.

### ***Vues semi-éloignées à éloignées***

A l'image de la situation actuelle, le site et son activité resteront non visibles depuis les axes de communication, les monuments et les habitations existantes aux abords du site.

La topographie, la trame végétale (boisements et haies), et les espaces végétalisés maintenus en bordure de site continueront de filtrer les vues vers le site et de jouer leur rôle d'écran visuel depuis les espaces semi-éloignés à éloignés.

### **4.5.3. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

Il n'existe pas d'ICPE dans le secteur proche de la carrière (aspect détaillé au chapitre 2.11 du volet de l'étude d'impact relatif à l'environnement humain). La carrière en activité la plus proche est la carrière du Routin à Fréhel. Il n'y a cependant pas de co-visibilité avec cette carrière.

#### 4.5.4. ADEQUATION DU PROJET AVEC LE TOURISME, LE SITE CLASSE ET L'OPERATION GRAND SITE

##### Le tourisme

Les abords du site sont fortement fréquentés en période estivale. Pour éviter de perturber l'activité touristique avec les nuisances potentielles occasionnées par la carrière (bruits, poussières, trafics routiers), **toute activité sera interdite sur le site de la carrière du 15 février au 30 septembre.**

L'accès au site sera fermé par un nouveau portail et la clôture Nord du site renforcé pour éviter toute pénétration non autorisée sur la carrière.

##### L'Opération Grand Site

Le site Internet <https://www.grandsite-capserquyfrehel.com/> permet de télécharger le projet de programme d'actions (version septembre 2015), qui définit 3 axes déclinés en 22 fiches-actions visant à mettre en œuvre les objectifs de l'Opération Grand Site. Le projet de remise en activité de la carrière du Lourtais entre en corrélation avec certains de ces axes :

##### **Axe 1 – Qualité des paysages**

- **Action 2 : Mettre en place un schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels**  
*Prise en compte de l'action n°2 pour la carrière du Lourtais :  
Intégration du site dans la gestion de l'Espace Naturel Sensible du Cap d'Erquy, en collaboration avec le service Nature du Conseil Départemental  
(aspect détaillé dans le volet faune flore de l'étude d'impact)*
- **Action 5 : Coordonner les actions de lutte contre les espèces invasives**  
*Prise en compte de l'action n°5 pour la carrière du Lourtais :  
Participation à l'éradication des espèces invasives sur la carrière  
(aspect détaillé dans le volet faune flore de l'étude d'impact)*

##### **Axe 2 – La Promesse Grand Site**

- **Action 12 : Créer des outils d'interprétation adaptés à tous les publics, outiller la découverte scolaire et encourager l'action des structures d'éducation à l'environnement et des associations locales œuvrant pour la découverte du patrimoine**  
*Prise en compte de l'action n°12 pour la carrière du Lourtais :  
Organisation possible de visites planifiées et encadrées, visant à faire découvrir le patrimoine naturel, géologique et historique des carrières d'Erquy*

##### **Axe 3 – L'économie du territoire**

- **Action 22 : Promouvoir les ressources du Grand Site notamment maritimes par une route des saveurs, des visites d'exploitations et d'artisanat, la vente directe de produits locaux, la qualification des restaurants et tous labels adéquats**  
*Prise en compte de l'action n°22 pour la carrière du Lourtais :  
Organisation possible de visites planifiées et encadrées, visant à faire découvrir le patrimoine naturel, géologique et historique des carrières d'Erquy*

#### 4.5.5. MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR LE PAYSAGE

##### Synthèse sur les effets du projet sur le paysage

Le projet restera non perceptible depuis les espaces proches ou éloignés. Il restera sans incidence notable négative sur l'environnement paysager du secteur.

Le projet de réouverture de la carrière du Lourtuais permettra en revanche de disposer de nouveau de grès rose et de répondre à la demande en pierre de taille de la commune imposé par l'AVAP. Il revêt ainsi un caractère d'Intérêt Public.

##### Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Au regard de l'analyse des effets du projet sur le paysage, seule **une mesure d'évitement est proposée**. En effet, pour éviter de perturber l'activité touristique avec les nuisances potentielles occasionnées par la carrière (bruits, poussières, trafics routiers), **toute activité sera interdite sur le site de la carrière du 15 février au 30 septembre, constituant**.

Il n'y a pas lieu de prévoir de mesures de réduction ou de compensation.

##### Mesures d'accompagnement

L'accès au site sera aménagé avec pose d'un nouveau portail, renforcement de la clôture Nord et mise en place d'une nouvelle signalisation (panneaux). Un entretien régulier des abords de la carrière le long du parking du Lourtuais et de la rue du Lourtuais (entretien des haies, balayage de la voirie en tant que de besoin) sera également effectué afin d'assurer un ressenti visuel positif du site depuis ses abords.

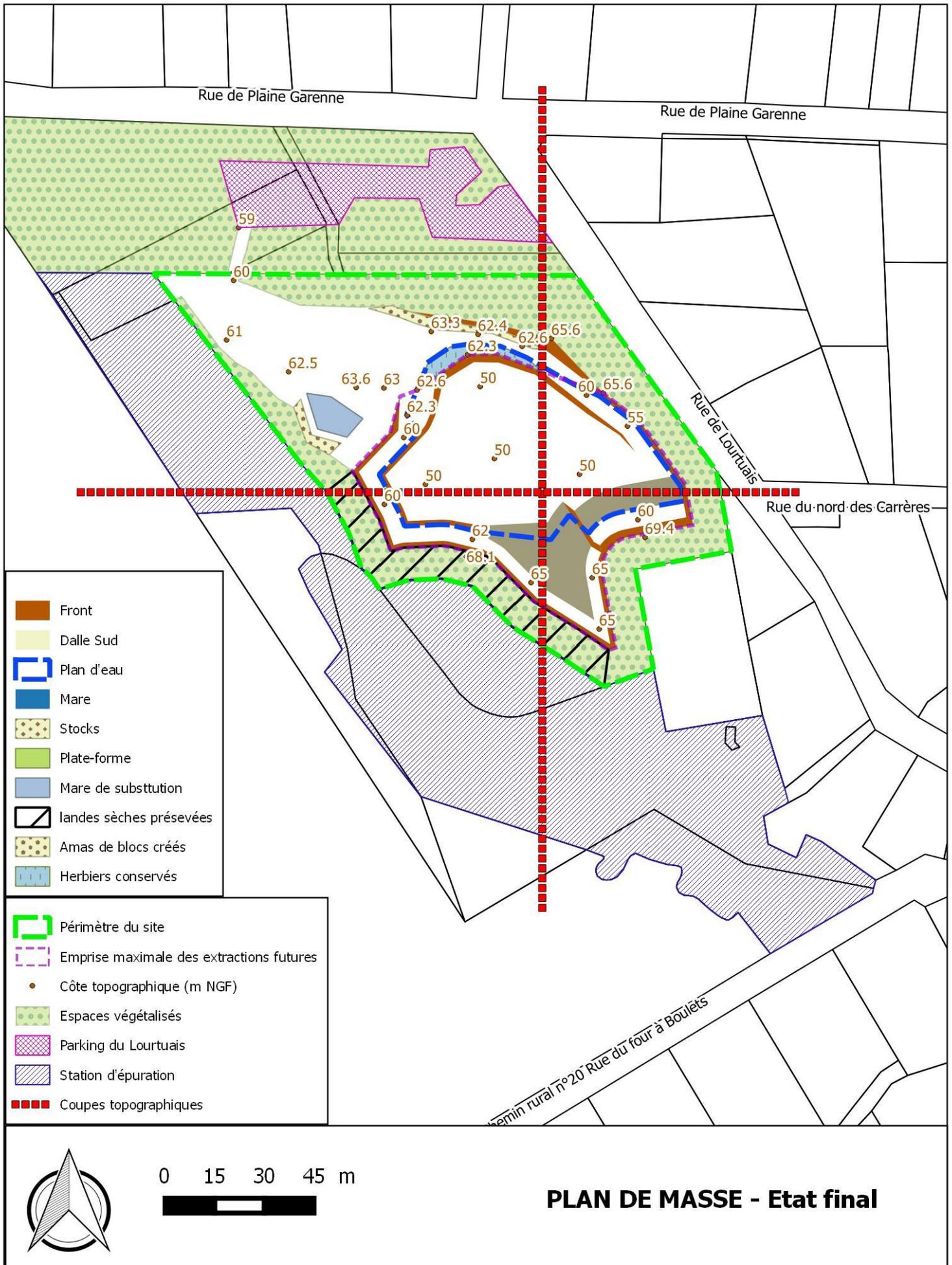
Ponctuellement, des activités de concassage-criblage auront lieu sur le site, en vue de « nettoyer le site » en limitant la quantité de stériles à y stocker et de valoriser ces déchets d'extractions sous forme de granulats. Cette activité complémentaire aux extractions permettra de ne pas générer de « monticules » de stériles, susceptibles de rehausser le niveau des terrains par endroits et de générer un impact visuel sur le site.

Le maintien des espaces végétalisés périphériques constitue une mesure d'accompagnement ou d'optimisation du projet, qui permettra de maintenir un écran visuel sur le site depuis la périphérie.

Des visites du site, visant à faire découvrir le patrimoine naturel, géologique et historique des carrières d'Erquy, pourront être envisagées. L'ouverture du site au public (scolaires, visites touristiques) sera ainsi possible, mais l'accès strictement limité à des visites encadrées avec accord préalable de l'exploitant.

## **5. PLAN DE MASSE ET COUPES LONGITUDINALES**

Le plan de masse de l'état final et les coupes permettant de comparer l'état actuel et cet état final sont joints en pages suivantes.



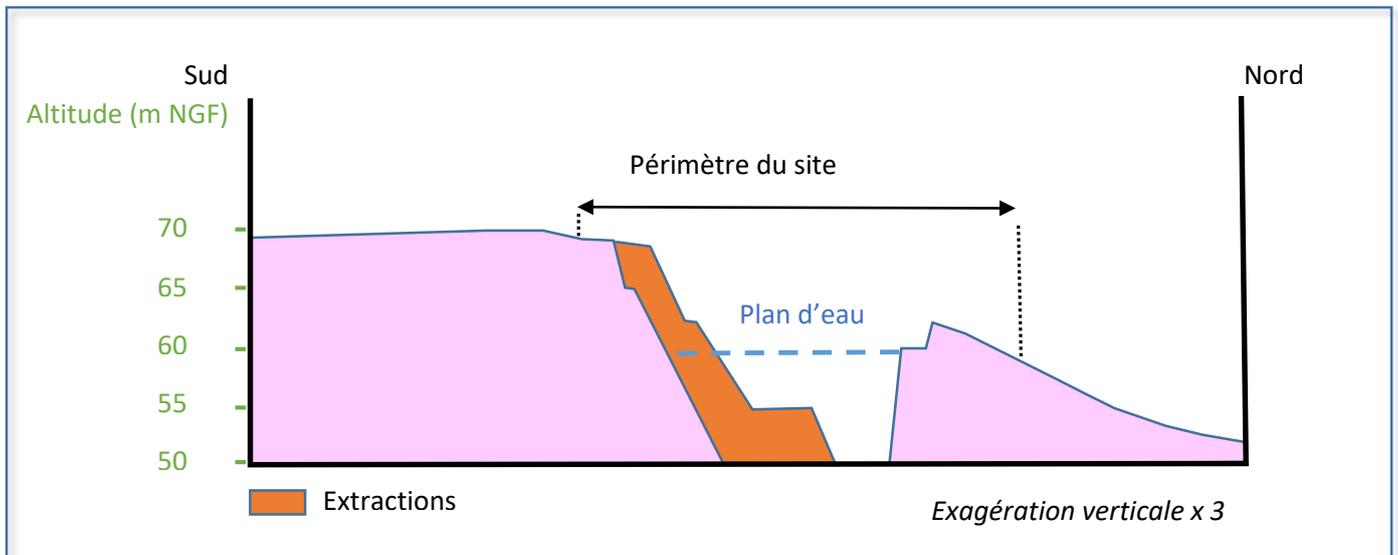


Fig. 40 : Coupes topographiques du projet Sud-Nord

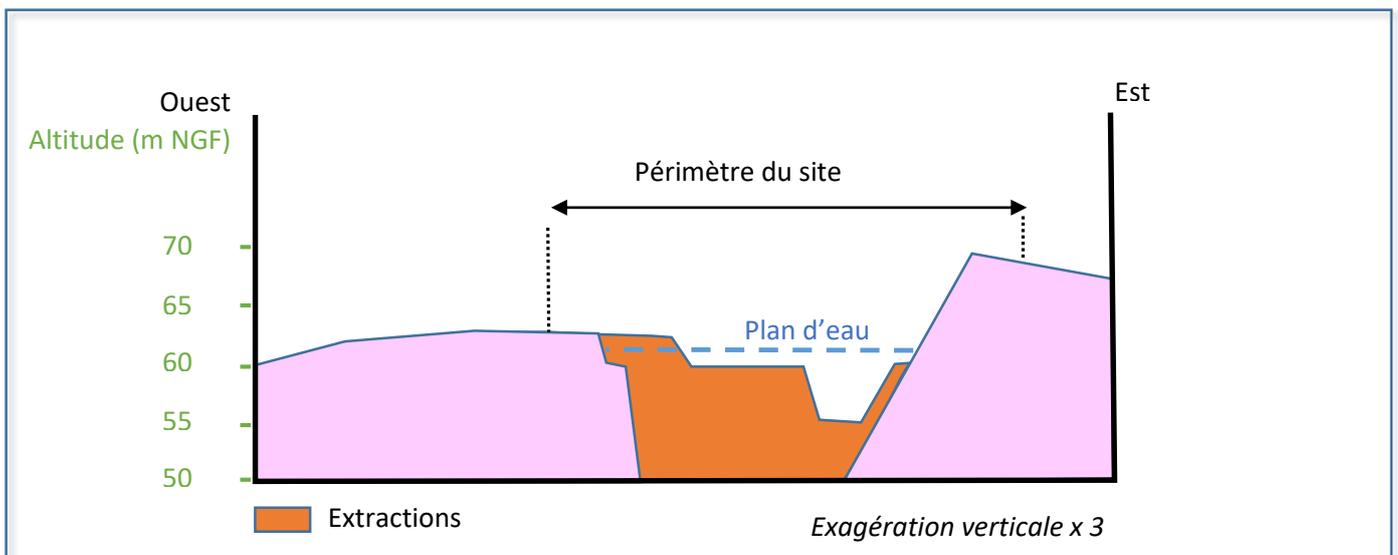


Fig. 41 : Coupes topographiques du projet Ouest-Est

## **6. NATURE ET COULEUR DES MATERIAUX ENVISAGES**

Il n'est pas prévu de construction de bâtiments ou d'installations de traitement fixe.

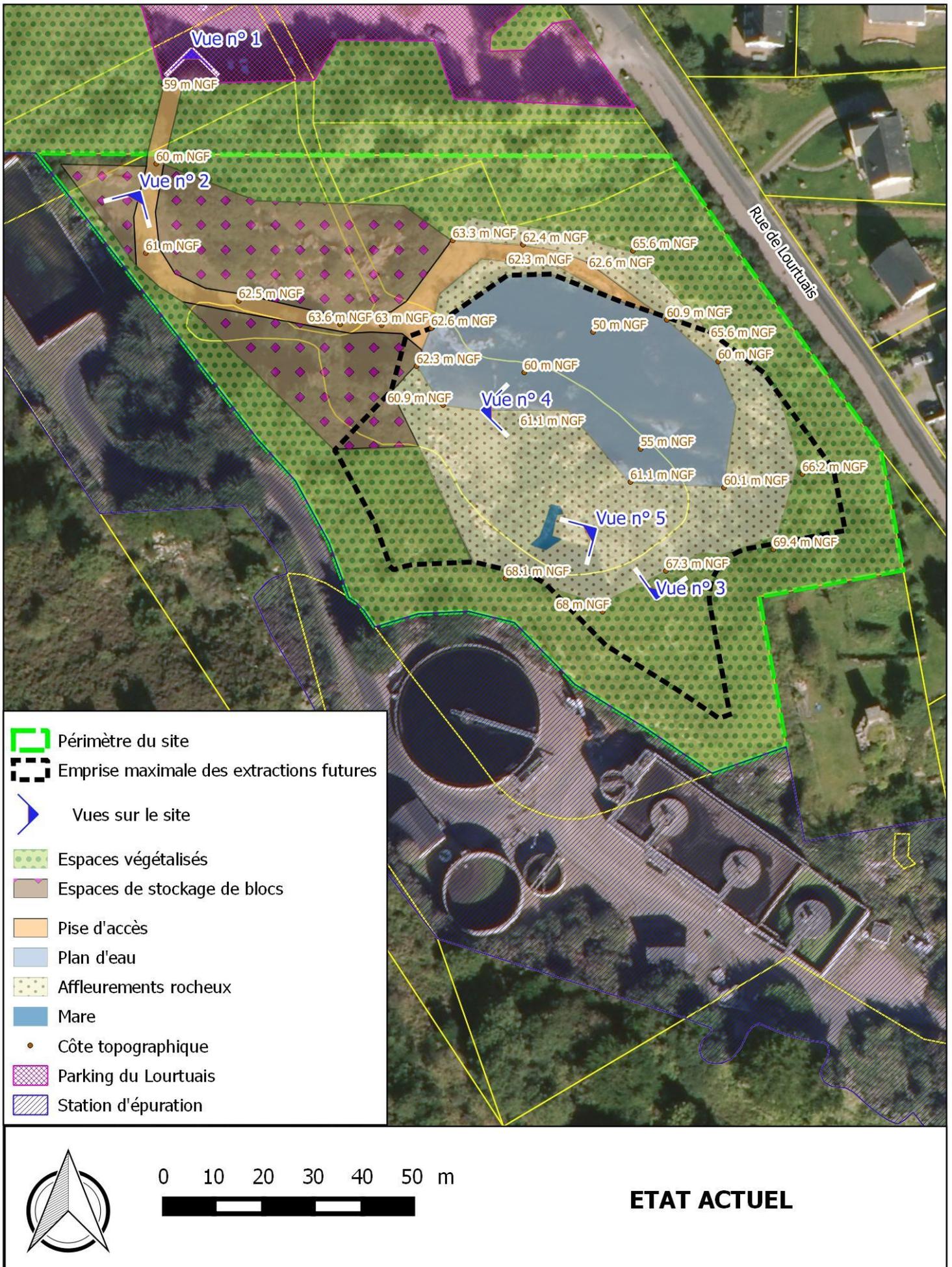
## **7. TRAITEMENT DES CLOTURES OU AMENAGEMENTS ET ELEMENTS DE VEGETATION A CONSERVER OU A CREER**

L'accès au site sera aménagé avec pose d'un nouveau portail, renforcement de la clôture Nord et mise en place d'une nouvelle signalisation (panneaux). Un entretien régulier des abords de la carrière le long du parking du Lourtuais et de la rue du Lourtuais (entretien des haies, balayage de la voirie en tant que de besoin) sera également effectué afin d'assurer un ressenti visuel positif du site depuis ses abords.

Le maintien des espaces végétalisés périphériques constitue une mesure d'accompagnement ou d'optimisation du projet, qui permettra de maintenir un écran visuel sur le site depuis la périphérie.

## **8. DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES**

Le plan et les photographies joints en pages suivantes permettent de décrire et de visualiser le site actuel du projet.



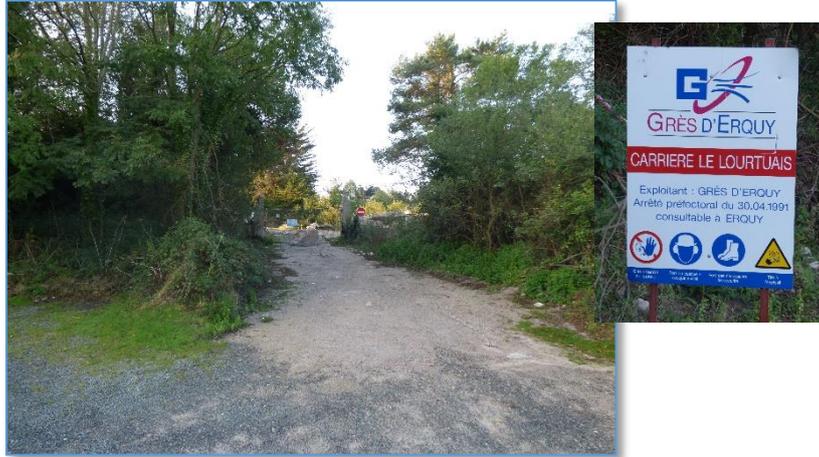


Fig. 43 : Vue n°1 : Accès au site et affichage



Fig. 44 : Vue n°2 : Aire de stockage des blocs



Fig. 45 : Vue n°3 : Fond de fouille



**Fig. 46 : Vue n°4 : Fronts Est**



**Fig. 47 : Vue n°5 : Fronts Ouest**

Les documents photographiques relatifs au site classé sont présentés au paragraphe 1.

Les documents photographiques relatifs aux vues paysagères sur le site sont présentés au paragraphe 4.2.

## 9. MONTAGES PHOTOGRAPHIQUES OU DESSINS



Fig. 48 : Bloc diagramme : Vue sur le site classé (hachuré rose) depuis le Sud

Carrière du Lourtuais

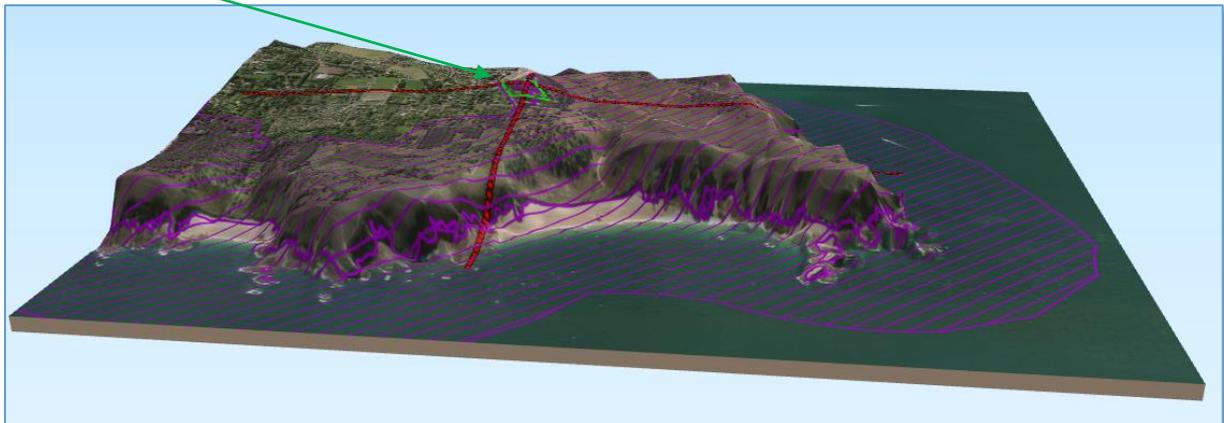


Fig. 49 : Bloc diagramme : Vue sur le site classé (hachuré rose) depuis le Nord